

PROCÈS VERBAL RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE CHAMBORÊT

| Commune de CHAMBORET | DATE: | 17 Novembre 2022 9h30-10h30 |
|---|--------|-----------------------------|
| PLU - Réunion d'examen conjoint, révision allégée n°1 | LIEU : | Mairie de Chamborêt |

OBJET DE LA RÉUNION DU JOUR:

- Réunion d'examen conjoint ;
- Echanges, recueil des avis des PPA présentes.

PARTICIPANTS À LA RÉUNION :

- M. BERTON, adjoint au Maire;
- Mme NANAIX, secrétaire de Mairie;
- SIEPAL;
- DDT;
- Le département de la Haute-Vienne ;
- Le bureau d'études KARTHÉO.

EXCUSÉS:

 Chambre d'Agriculture (avis envoyé, pas d'observation par mail)

(voir détail des participants et des avis reçus en annexe du présent CR)

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION:

- M. BERTON, introduit la réunion et excuse M. le Maire qui n'a pu être présent ;
- Recueil des avis des PPA présentes sur le dossier de révision allégée n°1 du PLU de Chamborêt.

PRINCIPAUX ÉCHANGES:

- Le bureau d'études rappelle les différentes modifications apportées au dossier depuis la précédente réunion d'examen conjoint, qui avait eu lieu en mars dernier. Il énumère également les observations faites par la MRAE suite à l'envoi de l'examen au caspar-cas, et les modifications qui ont suivi. Un nouvel avis de la MRAE a été reçu en Septembre, suite à l'envoi de l'évaluation environnementale du projet. Celui-ci stipule qu'il est nécessaire de compléter le résumé non-technique, en y ajoutant notamment des indicateurs de suivi du projet, afin de quantifier ses impacts sur l'environnement et la santé humaine. Le BE indique que ces ajouts pourront être faits avant l'enquête publique. La MRAE demande également à ce que la consommation d'espaces induite par le projet soit confrontée aux objectifs du SCoT en matière d'artificialisation des sols. Le BE précise que l'implantation de panneaux solaires n'implique par d'artificialisation des sols puisque ceux-ci n'empêchent nullement l'infiltration de l'eau dans le sol. De plus, Mme LEGRAND, du SIEPAL, ajoute que le terrain est déjà urbanisé, et l'espace déjà consommé, compte tenu de sa localisation et de son environnement direct.
- M. CLAUX, de la DDT, indique qu'il serait bon de préciser la justification du reclassement de la totalité de la parcelle (1,8 ha) en Ue, au lieu de la surface juste nécessaire à l'implantation des panneaux photovoltaïques. Le BE répond que ces éléments seront ajoutés au dossier, conformément aux propos de M. JOSEPH lors de la précédente réunion. Il ajoute également qu'il serait intéressant de conseiller à l'entreprise d'envisager des dispositifs de production d'énergie sur des ombrières ou sur leurs futurs bâtiments plutôt qu'au sol. Il s'interroge quant à l'avis de la DIRCO sur le projet, et demande si la nouvelle distance relative à la loi Barnier leur



Commune de Chamborêt

Mairie, 28 Avenue du 8 Mai 1945, 87140 CHAMBORET 05 55 53 45 05 mairie.chamboret@wanadoo.fr Bureau d'études Karthéo urbanisme

19, rue Pierre et Marie Curie 87000 Limoges 05 55 35 05 63 kartheo@circom.fr



convient. Mme NANAIX indique qu'ils ont été re-consultés, mais qu'aucune réponse de leur part n'a été reçue à ce jour. De plus, leur précédent avis paraissait ne pas correspondre à la demande : ils avaient répondu que le projet pourrait se faire à condition de respecter la distance de 75 m par rapport à la RN147, alors qu'une dérogation à la loi Barnier avait été prévue et jointe au dossier de révision allégée. M. CLAUX indique qu'il va consulter M. JOSEPH sur le sujet, afin qu'il contacte éventuellement les services de la DIRCO pour préciser leur avis. Il termine en disant qu'*a priori* le dossier devrait passer en CDPENAF en janvier 2023.

- Le SIEPAL indique n'avoir aucune remarque particulière, les précisions demandées lors de la précédente réunion ayant été prises en compte.
- M. VILLENEUVE, du Conseil Départemental de la Haute-Vienne demande des précision quant à la surface allouée aux panneaux photovoltaïques au sol. Le BE répond que les données fournies par l'entreprise sont floues, leur projet n'étant pas encore abouti. Il s'agirait de 3 000 à 4 000 m² environ. Karthéo rajoute que l'intérêt de reclasser l'entièreté de la parcelle en Ue tient surtout au fait de pouvoir permettre à l'entreprise de s'étendre sur des terrains dont ils sont déjà propriétaires et situés à proximité des bâtiments existants plutôt que d'aller implanter une nouvelle ZAE ailleurs sur la commune.
- L'ensemble des PPA présentes donnent leur accord sur ce dossier de révision allégée.
- Le BE évoque la suite de la procédure : si la CDPENAF a lieu en janvier, l'enquête publique pourra avoir lieu en février, le rapport du commissaire enquêteur sera communiqué en mars, où d'éventuelles modifications post-enquête publiques pourront également être apportées, pour une approbation du dossier de révision allégée fin avril 2023.

SUITE DE L'ÉTUDE :

 Des précisions sur l'avis de la DIRCO devraient être apportées par la suite. Le dossier devrait passer en CDPENAF en janvier, et l'enquête publique pourra débuter en février. Les modifications évoquées ci-dessus seront apportées au dossier après que celui-ci ait été soumis à enquête publique.



Commune de Chamborêt

Mairie, 28 Avenue du 8 Mai 1945, 87140 CHAMBORET 05 55 53 45 05 mairie.chamboret@wanadoo.fr Bureau d'études Karthéo urbanisme

19, rue Pierre et Marie Curie 87000 Limoges 05 55 35 05 63 kartheo@circom.fr



FEUILLE DE PRÉSENCE

| Rémiser d'examen conjour | Territoire: R20. Cham. lienet | |
|--------------------------|-------------------------------|--|

Date 17/11/2022

| Jeanna on et a | Manuel C. Edward | |
|---|--|--|
| | Mame of the service o | |
| | Manuel C. El Color | |
| | Manuel of the Colors | |
| | Maure - El Care. | |
| | in Class | BOURDET Jan. New |
| | Mairie Chambriel | NAWAIX Notacha |
| v. barround @elan 87. fe | CL Elan | BARRAUD Valer |
| chlae legrand@siepal | SIEPAL | LEGRAND CHOE |
| deis . Lauro Charle vi | DD 1971 | CUANX Des |
| 0672206537 | Consul departamental | VILLENEUVE ZIONI |
| RE 0672275593 | Municipali & CHAMSORE | BERTON Jean Lic |
| 05 55 35 05 63 | Karthéo urbanisme | CHABASSIER Elia |
| 05 55 35 05 63 | Karthéo urbanisme | LATY Chimunt |
| TÉLÉPHONE | STRUCTURE ET FONCTION | NOM, PRÉNOM |
| TÉLÉPHONE 05 55 35 05 63 05 55 35 05 63 06 7227 55 93 0 6 72 20 65 97 | ction e | STRUCTURE ET FON Karthéo urbanism Karthéo urbanism |



19, rue Pierre et Marie Curie 87000 Limoges

05.55.35.05.63 kartheo@circom.fr

ANNEXES



MONSIEUR LE MAIRE MAIRIE 28 AV. DU 8 MAI 1945 87140 CHAMBORET

LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/FL

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

Objet :

PLU CHAMBORET révision allégée n°1

Panazol, le 4 Novembre 2022

Magnac-Laval 20 rue Camille Grellier 87190 Magnac-Laval Tél.: 05 55 60 92 40 Fax: 05 55 60 92 41 antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

> Saint-Laurent-sur-Gorre 1-3 place Léon Litaud 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre

Tél.: 05 55 48 83 83 Fax: 05 55 48 83 82 antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche

la Seynie 87500 Saint-Yrieix-la-Perche Tél.: 05 55 75 11 12 antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

> Limoges Monts et Vallées 2 avenue Georges Guingouin CS 80912 Panazol 87017 Limoges Cedex 1 Tél.: 05 87 50 40 87 Fax: 05 87 50 40 85

antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

@87CHAMBRE

MBAGRI87

@CHAMBAGRI87

HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR

ENGAGEMENT
DE SERVICE

885, 231

WWW.allnoe.org
Consoll-Formation
but the list with the list was replied to

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 188 702 021 00034 APE 9411Z Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 30 septembre 2022, votre Conseil Municipal a de nouveau arrêté le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHAMBORET.

Conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme, vous nous avez transmis le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune (CHAMBORET) ayant pour objet la réduction de la zone A en bordure de la RN 147 au profit de la zone Ue pour permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques par l'entreprise Elringklinger, dans le cadre de sa démarche RSE. Les panneaux permettront la production d'énergie électrique pour auto consommation.

Le projet de révision allégée n°1 du PLU de CHAMBORET n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous ne pourrons pas assister à la réunion d'examen conjoint fixée au 17 novembre prochain, et nous vous prions de nous en excuser.

Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera versé dans le dossier d'enquête publique : nous vous prions de bien vouloir annexer notre présent courrier au procès-verbal de ladite réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



SAFRAN







Limoges, le 14 novembre 2022

DELEGATION DEPARTEMENTALE LA HAUTE-VIENNE

POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Dossier suivi par : Karine MADARASSOU

2: 05 55 11 54 67

Courriel: ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Nos réf. : 221114_Avis_Mairie_RévAll_1_PLU_Chamboret

Monsieur le Maire Service Urbanisme 28 Av. du 8 Mai 1945 87140 CHAMBORET

Objet : Projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Chamborêt.

Par courriel reçu dans mes services le 25/10/2022, vous me conviez à la réunion d'examen conjoint du projet de révision allégée n°1 du PLU de votre commune qui se tiendra le 17/11/2022.

Je vous informe que les services de l'ARS-DD87 ne pourront pas y participer et vous remercie de bien vouloir les excuser.

Ce dossier, qui porte sur le projet de réduction de la zone A, en bordure de la RN147, au profit de la zone Ue, vise à permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques pour l'entreprise Elringklinger.

Il n'y a pas d'impact sanitaire de notre point de vue, j'ai donc l'honneur d'émettre un avis favorable à ce projet.

La Directrice de la Délégation Départementale,

Sophie GIRARD